



## Procès-verbal du conseil municipal du 06 novembre 2024

**Etaient présents** : Philippe LE FUR, François LE ROUX, Claudine LE BERRE, Joseph SCOUARNEC, Marie-Renée EYMARD, Maryvonne PERRON, Roland TOURNIER, Frédéric LE ROUX, Matthieu GAILLARD

**Etaient Absents** : May DE FOUGEROLLES donne procuration à Roland TOURNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h03.

Madame Claudine LE BERRE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **1. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE TRAITER ET EFFECTUER TOUTES LES FORMALITES ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Conformément à la délibération 2020-45 et à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal peut déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales notamment l'autorisation d'effectuer toutes formalités et demandes de subvention comme énoncé au 26° dudit article :

*« 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ».*

#### **Après délibération,**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à traiter et à effectuer toutes les formalités et demandes de subvention.

### **2. CEINTURE BLEUE**

Il s'agit dans le cadre du projet de la ceinture bleue de nommer une personne à la tête du groupement des pêcheurs et artisans houatais. Un point est également fait concernant le vieux bâtiment du port qui doit être transformé en écloserie afin de créer de nouvelles recettes issues des produits de la mer. Ce projet a obtenu l'accord de l'Union européenne.

### **3. DISSOLUTION DU CCAS ET TRANSFERT DE L'ACTIF**

Au regard du procès-verbal du 9 avril 2024 actant la dissolution du CCAS, la discussion est ajournée.

#### **4. TRAVAUX POUR LA CHAIRE DE L'ÉGLISE**

L'église étant une propriété communale, un devis de 638 euros relatif au traitement insecticide et fongicide des supports de statues, de l'archange et de la chaire de l'église de Houat a été établi. Il convient d'informer le Conseil Municipal de cette dépense liée à l'entretien du patrimoine.

**Après délibération,**

Le conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE et AUTORISE** les travaux pour la chaire de l'église.

#### **5. REFECTION DE LA SALLE DE BAIN DE L'APPARTEMENT N°2 ROUTE DU BENIGUET**

La salle de bain de l'appartement communal n°2 route du Béniguët étant en très mauvais état, il est proposé de réhabiliter cette pièce, et d'approuver le devis d'un montant de 4019.07 euros.

**Après délibération,**

Le conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE et AUTORISE les travaux.**

#### **6. REVISION DES TARIFS ET DES MODALITES DE LOCATION DES GITES**

Compte-tenu du travail que cette révision demande, ce point sera approfondi lors de la prochaine commission, et sera soumis au vote du prochain Conseil municipal du mois de décembre.

#### **7. MISE A JOUR DE LA DELIBERATION « IFSE REGIE » N°2019-70**

Il s'agit de modifier l'ISFE REGIE, consistant en une prime annuelle attribuée à l'agent régisseur. Cette prime est calculée en fonction du nombre de régies gérées par l'agent. La délibération n°2019-70 sur laquelle ce calcul s'appuie n'est plus à jour au regard du nombre de régie et des groupes de fonction qu'occupent les agents. En effet, les gîtes ne sont pas mentionnés, il convient donc de les rajouter.

**Après délibération,**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE et AUTORISE la modification de la délibération 2019-70.**

#### **8. TRAVAUX TERRASSE MAISON ROSA**

Il avait été convenu lors de la fin des travaux de la maison Rosa que la terrasse soit réalisée par la commune. Il est donc demandé au Conseil de valider cette décision, afin de procéder aux demandes de devis pour un commencement des travaux début 2025.

**Après délibération,**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE et AUTORISE** les travaux de la maison Rosa.

#### **9. QUESTIONS DIVERSES**

A été abordé la possibilité de mettre en place, un revêtement en béton de 10 m<sup>2</sup> pour chaque emplacement dédié aux poubelles.

**La séance est levée à 18h57.**

La secrétaire de séance,  
Claudine Le Berre



Le président de séance,  
Philippe Le Dur

